

Visite en France du président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas (27 et 28 avril 2006)

Le président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas, a effectué une visite de travail en France, les 27 et 28 avril.

Le 28 avril, M. Abbas a été reçu par le président de la République.

Le président de l'Assemblée nationale a offert un dîner en son honneur le 27 avril.

M. Mahmoud Abbas s'est entretenu avec M. Philippe Douste-Blazy, ministre des Affaires étrangères, lors d'un déjeuner de travail le 28 avril.

Cette visite était la deuxième du président de l'Autorité palestinienne en France depuis son accession à la tête de l'Autorité palestinienne en janvier 2005. Elle intervenait à un moment crucial, où le Quartet et notamment l'Union européenne demandent au nouveau gouvernement palestinien dirigé par le Hamas de renoncer à la violence et de reconnaître Israël, ainsi que les accords d'Oslo.

La question des modalités de la poursuite de l'aide internationale aux Palestiniens a été au cœur de ces entretiens. Comme l'a souligné le président de la République, il est important de réfléchir à ces modalités afin de poursuivre l'aide à la population palestinienne qui est une nécessité pour des raisons politiques, humanitaires et économiques.

La visite a permis d'évoquer l'évolution politique interne dans les Territoires palestiniens et les perspectives de reprise d'un processus politique négocié entre Israéliens et Palestiniens. Les autorités françaises ont réitéré leur soutien à Mahmoud Abbas dans son action.

La France continuera à soutenir les Palestiniens pour la réalisation de leurs aspirations légitimes à un Etat palestinien vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité. Elle réitérera à cette occasion sa volonté d'encourager les deux parties israélienne et palestinienne à reprendre le chemin des négociations.

La France travaille actuellement sur un ensemble d'idées qu'elle compte évoquer prochainement avec ses partenaires européens :

- ▶ le maintien, voire l'accroissement de l'aide humanitaire,
- ▶ le maintien de l'aide-projet, qui pourrait transiter par des canaux appropriés,
- ▶ un soutien accru aux services de la présidence de l'Autorité palestinienne,
- ▶ la création d'un fonds fiduciaire, qui pourrait par exemple être géré par la Banque mondiale, afin de permettre le paiement des salaires.